

Réunion de concertation préalable

7 juillet 2021 en sous-préfecture de Trinité

Projet de création de trois liaisons électriques souterraines 63 kV entre les postes de Trinité, Galion et Lamentin

Pièces jointes : support de présentation projeté en séance.

Ont participé à la réunion de concertation présidée par monsieur Nicolas Onimus, sous-préfet de la Trinité et de Saint-Pierre :

- mairie de Trinité : Christian Palin,
- mairie du Robert : Remy Harnais, Ghislaine Nubul, Charles Félixine
- Cap Nord : Jonathan Meslien
- CTM : Axel Menil William, Sonia Trefle, Lydie Clio, Thierry Edmond
- EDF : Olivier Flambard, Jacques Jean-Baptiste
- EGIS : Yves Delmares
- DEAL : Isabelle Gergon

Étaient excusés, le directeur des affaires culturelles de Martinique et la directrice de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt.

Étaient absents, les représentants de la mairie du Lamentin, de la CACEM, de la Chambre d'agriculture, du Parc naturel régional de la Martinique, de l'Agence régionale de santé, de l'ASSAUPAMAR et de l'APNE.

Après un tour de table, monsieur le sous-préfet introduit la réunion de concertation : elle porte sur un projet, porté par EDF, de création de réseau électrique en Martinique, qui permettra d'accompagner le développement des projets d'énergie renouvelable sur le territoire.

La DEAL rappelle que les objectifs de développement des énergies renouvelables en Martinique sont fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) élaborée conjointement par la Collectivité territoriale de Martinique (CTM) et l'État, et adoptée par décret en octobre 2018. Pour raccorder ces futurs moyens de production d'énergie au réseau électrique, afin d'acheminer l'énergie de son lieu de production vers son lieu de consommation, tout en préservant l'équilibre du réseau, EDF identifie les éventuels besoins d'évolution du réseau nécessaires dans le schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S2REN) ; il a été validé en février 2020 par arrêté préfectoral.

Conformément à la circulaire « Fontaine » du 9 septembre 2002, les projets d'évolution du réseau font l'objet d'une justification technico-économique, qui doit être validée par le préfet. Ils sont ensuite soumis à la concertation préalable afin, d'une part, de valider l'aire géographique dans laquelle le projet se situera – appelée aire d'étude – et, d'autre part, de valider le fuseau de moindre impact parmi plusieurs fuseaux proposés et comparés. La réunion sera donc organisée en deux temps.

Présentation du contexte et du projet :

EDF précise que la Martinique vise en effet un objectif de neutralité carbone, ce qui implique à la fois une réduction de la consommation d'énergie et la production d'une énergie de moins en moins carbonée. Dans le secteur Nord de la Martinique, deux projets illustrent cette transition : l'installation biomasse d'Albioma et le parc éolien GRESS à Grand-Rivière, qui ont permis de faire passer la production d'électricité renouvelable en Martinique de moins de 10 % à 25 % aujourd'hui.

La Martinique dispose d'un important potentiel pour les énergies photovoltaïque et éolienne. Dans le Nord, l'exploitation du gisement éolien sera principalement recherchée ; le projet de parcs éoliens GRESS 2 & 3, de 24 MW au total, qui a obtenu son autorisation environnementale en octobre 2020, va d'ailleurs entrer très prochainement en phase travaux. Les interventions prévues par EDF pour le raccordement de ces parcs au réseau électrique vont débiter dès la fin du mois de juillet 2021.

Cette importante production d'électricité renouvelable dans le nord doit être acheminée, via le réseau électrique, vers les zones de consommation partout sur le territoire, ce qui impose de renforcer le réseau sur le secteur Trinité – Galion – Lamentin. Le projet soumis à la concertation propose des liaisons souterraines car elles sont à la fois moins impactantes pour l'environnement au sens large, et moins vulnérables, notamment aux aléas climatiques. Dans le présent projet, concomitamment à la création des trois liaisons souterraines, la liaison aérienne existante Galion-Lamentin sera déposée et remplacée par une liaison souterraine.

Les câbles seront enterrés dans des tranchées de 1,5m de profondeur par 1,5m de large, sauf exceptions imposées par les gestionnaires d'ouvrages ou infrastructures. Ils relieront les trois postes de Trinité, Galion et Lamentin. Des chambres de jonction seront disposées le long du trajet des câbles pour permettre de raccorder les différents tronçons.

Le projet devrait être mis en service fin 2024, c'est-à-dire après la mise en service des projets éoliens. Ce décalage des calendriers sera sans impact pour les parcs éoliens, compte tenu des dispositions transitoires prises par EDF.

Validation de l'aire d'étude :

EGIS, qui intervient pour le compte d'EDF, expose la proposition d'aire d'étude. Elle repose sur les limites naturelles et les infrastructures existantes. Elle exclut la zone littorale. Cette structuration de l'aire d'étude permet d'inclure des options de tracés cheminant le long des voiries, permettant d'éviter les tracés en plein champs et de limiter l'impact sur le milieu agricole notamment. L'aire d'étude évite également le centre bourg des communes traversées.

Le représentant de la ville de Trinité demande où se situe la forêt lacustre. EDF et EGIS indiquent qu'elle se trouve effectivement dans l'aire d'étude proposée mais que la recherche du fuseau de moindre impact au sein de l'aire d'étude aura pour objectif d'éviter les milieux sensibles d'un point de vue environnemental, et donc cette forêt.

Le représentant de la ville de Trinité demande quelle est la distance d'éloignement entre les infrastructures et la limite de l'aire d'étude. Il souhaite savoir si la CTM a émis des préconisations. EGIS répond que la représentation de l'aire d'étude n'est pas précise au point de prendre en compte une distance d'éloignement figée vis-à-vis des infrastructures. En revanche, il confirme que les infrastructures sont bien incluses dans le périmètre d'étude de manière à permettre d'examiner les implantations de part et d'autre de la voirie. Le périmètre d'étude représente un secteur d'environ 15 km par 4 km.

Le sous-préfet invite les participants à faire part de leurs questions ou observations complémentaires sur l'aire d'étude, ainsi qu'à faire connaître leur avis sur ce périmètre. L'aire d'étude proposée par EDF est validée.

Validation du fuseau de moindre impact :

EGIS présente les sensibilités et contraintes environnementales recensées au sein de l'aire d'étude. Un secteur remarquable (la forêt lacustre du Galion, propriété du Conservatoire du littoral), ainsi que des zones humides classées sont contenues dans le périmètre et devront, en particulier, être exclus des fuseaux proposés par EDF. Les enjeux faune et flore les plus forts sont situés principalement au nord de l'aire d'étude.

Le patrimoine culturel est identifié, sans risque de co-visibilité puisque les liaisons sont souterraines. La DEAL rapporte l'avis de la DAC, transmis par courriel le jour de la réunion, qui n'a pas d'observation à formuler sur le projet après analyse du dossier.

Le représentant de la ville de Trinité évoque également les roches gravées présentes sur le périmètre.

Les autres enjeux sont caractérisés par EGIS au sein de l'aire d'étude : topographie variée avec prédominance de plaines, activité hydrographique dynamique, qualité des eaux superficielles et souterraines, absence de périmètre de captage d'eau, présence de risques naturels en particulier inondations et mouvements de terrain.

La CTM souligne que le projet d'extension du TCSP devra être pris en compte pour l'implantation des ouvrages. EDF confirme avoir d'ores et déjà échangé à ce sujet avec la CTM et les mairies.

Une synthèse des enjeux est alors présentée. EDF précise que le fuseau de moindre impact s'attachera à éviter les secteurs de l'aire d'étude concernés par ces enjeux. Bien entendu, si un enjeu est présent sur l'ensemble de l'aire d'étude, la conception du projet l'intégrera au mieux.

EDF propose quatre fuseaux (RD28, RN1 grand Galion, RN1 Bois neuf, RD3) et considère le fuseau « RN1 grand Galion » comme étant le fuseau de moindre impact. Ces quatre fuseaux ont principalement été déterminés par la proximité aux voiries existantes ; en effet, tout au long de l'exploitation des liaisons (durée de vie de 50 ans), EDF devra pouvoir avoir accès à ses ouvrages. Les propositions de fuseaux évitent aussi les secteurs les plus touchés par les risques de mouvements de terrain.

Le représentant de Cap Nord, questionne sur le coût des options passant sur les infrastructures routières secondaires comparé au coût d'un passage sur des routes nationales. EDF précise qu'un chantier sur une route secondaire conduit souvent à couper complètement la circulation. Par ailleurs, ces infrastructures ont un tracé peu linéaire, impliquant un tracé sinueux de la liaison électrique et la multiplication des chambres d'interconnexion, constituant autant de point de fragilité sur le réseau et renchérissant le coût du projet.

Les représentants de la CTM font observer que l'impact des travaux sur la RN peut être très pénalisant car ces voies sont très empruntées.

Le représentant de la ville de Trinité indique que sur le Nord les fuseaux sont aussi susceptibles de croiser de grands projets (nouveau site du STIS, hôpital, funérarium notamment).

EDF précise qu'une fois le fuseau de moindre impact retenu, des études de détail seront conduites pour trouver le meilleur tracé à l'intérieur du fuseau. Les partenaires seront alors consultés par EDF. C'est à ce moment-là que les projets seront intégrés (canalisation d'eau

Cap Nord, transport CTM, projets signalés par la ville de Trinité...). La possibilité de mutualiser des travaux est évoquée, par exemple travaux de création des liaisons souterraines et travaux sur les réseaux d'adduction d'eau.

La CTM demande si les travaux auront un impact sur le poste du Marigot et s'ils permettront de raccorder plusieurs projets d'énergie renouvelable à venir dans le Nord de la Martinique. EDF répond que les travaux visant à passer de 20 à 72 MVA sur ce poste seront effectivement lancés prochainement, ils sont prévus au S2REN mais ne donneront pas lieu à concertation car ils sont circonscrits dans l'emprise du poste existant. La création des trois liaisons souterraines n'est pas attachée exclusivement à un projet mais doit bien permettre d'accueillir les projets d'énergie renouvelable envisagés dans la zone, tel qu'explicité dans le S2REN.

En réponse à une interrogation de Cap Nord, EDF confirme la possibilité d'organiser le chantier en concertation avec les gestionnaires d'infrastructures et les communes, afin de limiter la gêne liée à la phase travaux. Par anticipation, EDF a déjà examiné des options de tracés au sein des fuseaux, notamment avec des zones d'évitement de la RN1 grâce au cheminement sous les traces voisines de la RN1 et relativement droites.

La DEAL explique qu'elle a eu un regard sur la complétude du recensement des enjeux environnementaux au sein de l'aire d'étude, le nombre et la nature des franchissements de cours d'eau, l'évitement des enjeux écologiques et des zones de forts risques de mouvements de terrain. Elle invite EDF à se rapprocher des services de la DEAL, une fois le projet défini plus finement, afin d'anticiper les éventuelles procédures administratives, par exemple au titre de la loi sur l'eau, pour ne pas pénaliser le planning global du projet.

Les participants n'ayant plus de questions, le sous-préfet indique que la majorité des projets localisés sur l'aire d'étude semblent avoir été évoqués en réunion (Galion, TCSP...etc) et qu'ils devront être intégrés par EDF à son projet, de même que l'avis des gestionnaires d'infrastructures et des maires pour l'organisation des chantiers. Les participants sont interrogés sur le fuseau de moindre impact proposé par EDF (RN1 grand Galion), qui est validé.

EDF expose enfin le cadre des procédures ultérieures avec, notamment, une déclaration d'utilité publique (DUP) intégrant une phase d'enquête publique. En réponse à une interrogation du représentant de la ville de Trinité, EDF précise que, de manière préférentielle, des accords amiables seront recherchés, la DUP permettant de sécuriser le projet en l'absence de tels accords.

Enfin, Cap Nord souligne qu'en matière de consultation des maires et des services, la Communauté d'agglomération de l'espace sud de Martinique devra être consultée pour le volet adduction d'eau.

Une fois les procédures achevées, EDF engagera la phase travaux en 2023 et 2024, et la mise en service pourra intervenir fin 2024.

Les participants n'ayant plus de questions ou observations à formuler, la réunion est levée.